

COMITE DE QUARTIER DU COLOMBIER

11 DECEMBRE 2015

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Habitants présents : Mesdames Marcie, Louis, Coueignas, Nowalczyk, Gaillard

: Messieurs Cardinaud, Bigué, Roques, Laforest.

Référents des habitants du comité de quartier : Messieurs Cousino et Ducrocq.

Elus présents : Mesdames Sautreau, Gaultier.

: Madame Dussous, élue responsable des habitants du Colombier.

: Messieurs Arnaud de Bourrousse, Doll, Millot, de Saint-Romain.

: Monsieur Valentin élu responsable des habitants du Colombier.

Madame Cavalier, directrice des services techniques, excusée.

Monsieur Bossis, Conseiller municipal délégué à l'Environnement et missionné aux travaux, excusé.

Monsieur Drakes, directeur de cabinet de M. le Maire.

M. DOLL remercie tous les habitants présents. Il espère que l'organisation de ces comités a pu améliorer les problèmes propres à chaque quartier et ajoute qu'il est très satisfait de l'intérêt des carrillons pour ces réunions. Il propose un tour de table pour se présenter.

M. DOLL donne la parole à Mme SAUTREAU qui rappelle que la réunion est enregistrée pour permettre de rédiger un compte-rendu le plus fidèle possible.

Cette année, les questions seront accompagnées de photos retransmises sur le grand écran de la salle du Conseil municipal par les référents du quartier.

Vous pouvez poser vos questions ou nous signaler des problèmes et dysfonctionnement sur le site internet de la ville www.carrieres-sur-seine.fr.

ORDRE DU JOUR

Sécurité

Voirie

Environnement

Questions diverses

LA SECURITE

*** Une recrudescence de cambriolages dans le quartier du Colombier. Quatre cambriolages en deux mois.**

M. MILLOT explique qu'il y a deux périodes de recrudescence de cambriolages dans l'année : les grandes vacances et les fêtes de fin d'année.

Ce problème ne concerne pas uniquement le quartier du Colombier mais toute la ville et les communes voisines. La Police municipale ne peut pallier les manques de la Police nationale. Dans la mesure du possible, des rondes plus aléatoires seront organisées dans le quartier.

La ville n'a pas les moyens d'installer des caméras de vidéoprotection sur l'ensemble de son territoire, cependant, conjointement avec la Police nationale, nous avons lancé l'Opération « Citoyens Vigilants ». La municipalité a mis en place ce dispositif sous couvert de la Police nationale. Il ne doit pas être confondu avec "Voisins Vigilants" qui est un dispositif privé.

La Police municipale ne pouvant pas être présente à toute heure de la journée et de la nuit et la Police nationale ayant subi une forte diminution de ses effectifs, le dispositif « Citoyens Vigilants » permet de prévenir les problèmes d'incivilité et autres exactions.

Ce dispositif s'apparente à une vigilance de proximité qui complète ceux déjà existants comme l'Opération Tranquillité Vacances et la vidéoprotection.

M. LAFOREST est le référent pour le quartier du Colombier. Il a donc un lien privilégié avec la Police nationale.

A titre d'information, depuis la mise en place de « Voisins Vigilants » (structure privée), les cambriolages auraient diminué de 40% dans les zones couvertes par ce dispositif. M. le Maire nous informe de sa décision d'armer la Police municipale. L'armement de la Police Municipale sera très encadrée par des tests psychologiques, des formations adaptées et une convention signée avec le préfet.

*** Les carrefours rue de la Pâture/ rue du Colombier et rue P. Doumer/ rue du Progrès sont accidentogènes.**

M. MILLOT prévient que Carrières-sur-Seine n'a pas obtenu l'accord de la ville de Houilles pour installer un miroir à la sortie de la rue du Progrès. La mise en place d'un stop sera donc examinée devant le n°26 de la rue Paul Doumer. Cette solution implique la suppression de places de stationnement.

M. VALENTIN, qui habite rue Paul Doumer, transmet de nombreuses informations. La signalétique a été améliorée. C'est un sujet dont la ville s'occupe régulièrement.

***Les camions de plus de 3,5 tonnes continuent de circuler rue du Colombier malgré les panneaux d'interdiction et repartent régulièrement en sens interdit.**

M. MILLOT examinera la proposition des référents du quartier pour l'installation d'une jardinière à l'entrée de la rue du Colombier, avant le passage piéton. Cette pose de jardinière aura pour but de contraindre le passage des semi-remorques et d'interdire la circulation en sens inverse.

M. le Maire et M. DOLL vont rencontrer le directeur de l'entreprise pour l'inciter à assurer ses livraisons avec des camions plus petits.

***Vitesse excessive rues de la Pâture et du Colombier.**

Des contrôles de vitesse ont été effectués et aucun dépassement de vitesse n'a été constaté.

***Absence d'éclairage sous le pont du RER rue Paul Doumer.**

Une demande de financement a été effectuée pour 2016.

***De nombreuses voitures stationnées sur les trottoirs.**

Depuis juillet 2015, le stationnement sur les trottoirs est verbalisé d'une amende de 135 euros (modification décidée par l'Etat).

***La rue du Colombier peut-elle être de nouveau en stationnement alterné, de la rue du Progrès à la rue de la Rivière ?**

M. Millot se rendra sur place pour voir ce qu'il est possible de faire. Nous étudierons ce changement avant de donner une réponse.

***La piste cyclable en contre sens rue du Progrès est dangereuse.**

M. MILLOT rappelle que ce problème a été évoqué l'année dernière. Les pistes cyclables en contre sens sont une volonté nationale. La ville est surveillée de près par les associations de cyclistes pour faire respecter cette loi.

VOIRIES/TRAVAUX

Le revêtement de la rue du Colombier est en mauvais état. Il y a beaucoup de rustines et de trous dans les trottoirs. Les travaux pour le renouvellement du réseau de gaz ont aggravé cette dégradation.

M. MILLOT répond que la ville a constaté le mauvais état de la voirie. La dégradation est accentuée par le passage des camions.

Il y a 33 km de voirie à Carrières-sur-Seine. Chaque mètre de voirie, refait avec l'enfouissement des réseaux, coûte 1 500 euros et a une durée de trente ans.

***Un obstacle sur le trottoir rue du Colombier. Les répartiteurs installés par France Telecom sont situés trop bas.**

La commune a pris contact avec France Télécom. Une relance vient d'être effectuée.

***La flèche clignotante pour tourner rue de la Pâture est en panne.**

Le dysfonctionnement a été réparé une semaine avant le comité de quartier du Colombier (11/12/2015).

ENVIRONNEMENT

***Il y a un réel problème de propreté le long de la voie ferrée et dans tout le quartier du Colombier.**

M. MILLOT informe que la balayeuse ne peut pas passer à cause des voitures en stationnement. La pose de poubelles n'a pas résolu le problème. Idem pour la rue du Colombier.

Les riverains demandent à être prévenus du passage de la balayeuse afin de retirer leurs véhicules.

Dès que les services techniques sont informés de dépôts sauvages, ils viennent les retirer. Mais toutes ces interventions se font au détriment du nettoyage et du désherbage régulier des rues.

***Le talus de la voie ferrée est plein de détrit.**

La commune s'est régulièrement substituée au Réseau Ferré de France (RFF) et a nettoyé le talus pour satisfaire les riverains. Il en sera de même en 2016 bien que les talus, trottoirs et parkings appartiennent à la SNCF.

***Depuis l'abattage des arbres le long de la voie ferrée, le bruit s'est intensifié.**

M. VALENTIN explique, à nouveau, que RFF a dû sécuriser ces réseaux suite aux tempêtes de ces dernières années, aux nombreux arbres tombés sur les rails et à la chute des feuilles sur les voies qui les rendent glissantes.

En outre, le bruit a été considérablement réduit avec le nouveau matériel roulant et la suppression des soudures sur les rails.

Comme évoqués l'année dernière, la pose d'un mur anti-bruit et la plantation d'arbres à la place du trottoir, côté talus, rue de la Pâture ne sont pas réalisables.

*** Dans la rue du Colombier, lors d'orages et de fortes pluies, les caves sont inondées.**

M. MILLOT répond que ce problème n'est pas lié au dimensionnement des réseaux mais à des remontées de nappe. Ce secteur est classé en zone inondable et la commune n'a pas le pouvoir de changer cet état de fait. Cela dépend du département.

DIVERS

***Quand la fibre optique sera-t-elle déployée dans le quartier du Colombier ?**

M. DOLL explique que le déploiement se fait en deux étapes.

La première étape est la mise en place de l'infrastructure de réseau jusqu'aux armoires de rue. Cette phase est gérée avec Orange pour toute la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CA SGBS)

La seconde est la phase commerciale : elle relève du choix fait par les opérateurs de raccorder les habitations.

Aujourd'hui, seul Orange est présent sur le territoire. SFR est attendu très prochainement. FREE et les autres opérateurs ne s'intéressent pas à notre territoire. Les opérateurs visent en premier lieu les immeubles puis les zones pavillonnaires. Les maisons individuelles seront traitées en dernier pour des raisons évidentes de coût à l'abonné. Il y aura une participation financière demandée selon l'ampleur des travaux.

Vous pouvez adresser une demande de raccordement à Orange en regroupant plusieurs habitations d'un même quartier. Cette demande sera toujours prioritaire par rapport à une demande isolée.

ORANGE nous a informé que Carrières-sur-Seine devrait être entièrement fibrée fin 2016.

Sur le site internet de la ville www.carrieres-sur-seine.fr rubrique Aménagement > Grands projets > Fibre optique, vous pouvez télécharger tous les documents nécessaires concernant la Fibre optique : demandes de raccordements, plan du déploiement de la fibre, etc. Vous pouvez également voir si votre quartier, rue et immeuble sont raccordables.

Le quartier a été ciblé en phase finale par Orange en raison de sa proximité avec le point de raccordement ADSL. Avant l'arrivée de la fibre, le quartier du Colombier était donc le mieux desservi avec un débit de 8 à 10 Mo.

***Pourrait-on créer un terrain de jeux pour les petits enfants près du collège des Amandiers.**

M. MILLOT répond que cette demande sera étudiée ainsi que son financement.

***Les impôts locaux sont trop élevés dans le quartier du Colombier au vue de la proximité de la zone industrielle.**

M. le Maire répond que la part communale des impôts locaux n'a pas augmenté depuis huit ans.

Avec la baisse des dotations de l'Etat, nous allons être obligés de faire des choix et d'imaginer des nouvelles économies.

Dans le prochain « Carrières Magazine », un article très précis expliquera les conséquences de la baisse des dotations et les solutions choisies par les élus pour éviter d'augmenter les impôts.

Enfin depuis 2008, ce quartier a fait l'objet d'un entretien régulier et de nombreuses mises aux normes ont été effectuées :

- Réfection totale de la rue du progrès : Enfouissement des réseaux ;
 - : Remplacement des candélabres ;
 - : Mise aux normes des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite ;
 - : Réalisation d'une bande cyclable.
- Aménagement du square du Tonkin et mise en place d'un panneau lumineux d'information municipale.
- Installation de ralentisseurs, plateaux surélevés et coussins berlinois, mise aux normes PMR des passages piétons.
- Renforcement de la conduite d'eau potable rue du Colombier et pose d'une borne incendie.
- Réfection du réseau assainissement et pose de bordures chasse-roues sous le pont de la Morue.
- Pose de bordures chasse-roues sous le pont SNCF rue Paul Doumer.
- Reprise du réseau d'assainissement rue du Colombier.
- Réalisation d'un passage-piétons rue de la Pâture.
- Carrefour rue de la Pâture/rue du Colombier : mise en place de barrières sur le trottoir et de bordures chasse-roues.
- Enfin nous allons réaliser prochainement un arrêt de bus rue de la Pâture/ rue du Tonkin, pour améliorer l'offre de transport de la ligne 34.

Compte-tenu de la baisse des dotations de l'Etat, la Ville a dû étaler dans le temps les futurs travaux d'enfouissement des réseaux aériens. En raison de la nature des travaux et de leur coût, les réseaux sont enfouis dans le cadre d'une réfection totale de la voirie.

Aujourd'hui, ces futurs investissements ne sont pas encore programmés.

***Point transport scolaire : desserte du groupe scolaire Maurice Berteaux.**

M. VALENTIN rappelle que la desserte scolaire sera supprimée à la rentrée 2016 et que les familles disposent de plusieurs mois pour trouver une solution alternative.

Lors du premier trimestre 2016, une réunion pourra être organisée avec les familles et le collectif pour faire un point d'étape sur cette question et passer en revue les solutions envisagées.

Joint à ce compte-rendu et à la demande des représentants du quartier, le bilan économique et financier de la desserte scolaire mise en place par la ville avec une participation des familles et une subvention du Conseil départemental.

Transport groupe scolaire Maurice Berteaux 2015/2016 :

Dépenses : 35 376 euros

- Cout du transport : 150 € HT / 176 jours = 26 400 € HT / par an + 10% TVA soit 29 040 € TTC
- Cout d'un animateur charges comprises 18 € / heure (obligatoire pour cette tranche d'âge)
352 heures/an soit 6336 € / an.

Recettes : 11 040 euros

- Subvention de Conseil départemental 195 € / élève soit 195 € x 32 élèves = 6 240 €
- Participation des familles par an : 150 € x 32 élèves = 4 800 €

Reste à la charge de la ville : 24 336 euros

L'ordre du jour étant clos, M. le Maire propose de continuer la discussion autour d'un verre de l'amitié.